

Province de Québec  
Ville de Bonaventure

**AVIS PUBLIC**  
**DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-749 MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2021-749 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-06-165 lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro R2021-749 modifiant le Règlement de zonage (Règlement numéro 2006-546) de la ville de Bonaventure, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer la définition « Industrie artisanale », qu'on retrouve à l'article 27 « Définition des classes d'usages », alinéa 23, par la définition suivante : « Font partie de cette classe certains usages listés dans la classe 22 et ne logeant pas dans une superficie plus grande que 200 mètres carrés. Cette classe comprend les usages suivants : ».

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de tout le territoire de la ville de Bonaventure ;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la ville de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la ville de Bonaventure à l'adresse suivante 127, avenue de Louisbourg. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [directiongenerale@villebonaventure.ca](mailto:directiongenerale@villebonaventure.ca) ou par courrier à la ville à l'adresse postale suivante 127, avenue de Louisbourg, Bonaventure G0C 1E0.

**QU'**au cours de cette consultation écrite, la ville de Bonaventure pourra expliquer le 1<sup>er</sup> projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

**QU'**une assemblée publique aura lieu après la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le 1<sup>er</sup> projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 28 juin, à compter de 19 heures à la salle Bona de l'hôtel de ville;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement contient une disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Bonaventure, ce 9 juin 2021.



---

François Bouchard, Directeur général et secrétaire-trésorier